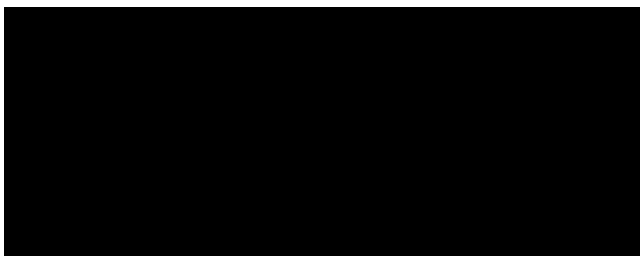


Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 septembre 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.218



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 24 août dernier, visant à obtenir depuis le 1^{er} janvier 2023, la liste des résidences privées pour aînés (RPA) qui ont fermé en indiquant :

- Le nom de la RPA;
- L'adresse complète;
- Le nombre de résidents et/ou d'unités;
- La raison de la fermeture;
- La date de la fermeture;
- Le délai donné au ministère.

Vous trouverez ci-joint des renseignements répondant au libellé de votre demande. Toutefois, certaines informations contenues dans ce document ne peuvent vous être communiquées puisqu'il s'agit de renseignements appartenant à des tiers qui ne peuvent être divulgués sans leur consentement conformément aux articles 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

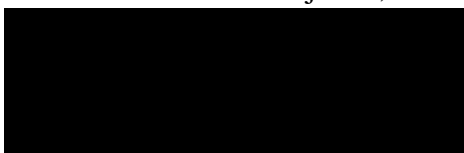
... 2

De plus, veuillez noter que le registre des résidences privées pour aînés ne dispose pas de données correspondant au « délai donné au ministère ». Les délais préalables aux fermetures de RPA sont transmis aux établissements de santé et de services sociaux par l'entremise des résidences via un plan de cessation des activités.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 23-CR-00001-145